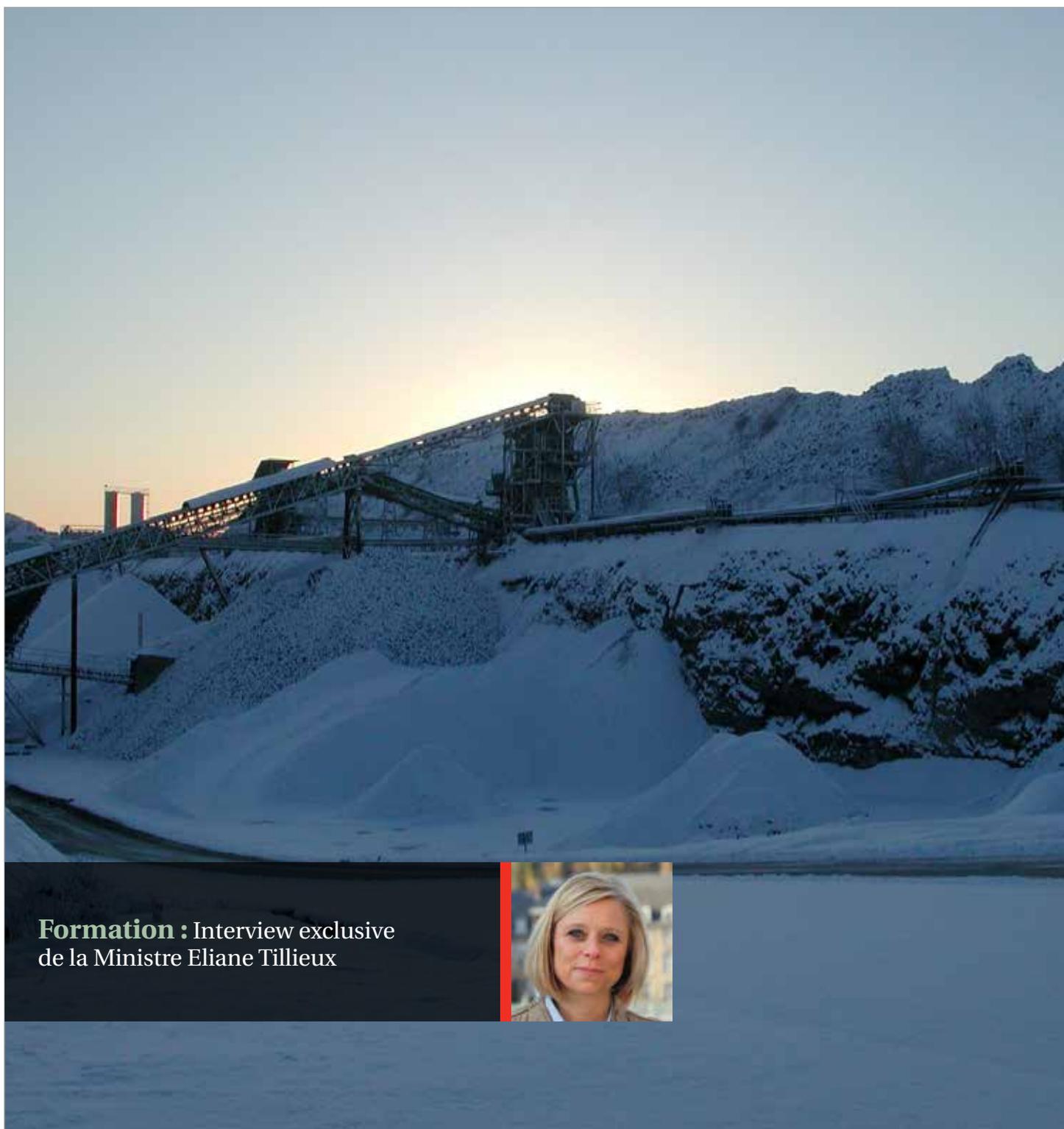


DÉCEMBRE 2016 / 15

QUADRARIAMAG

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE



Formation : Interview exclusive
de la Ministre Eliane Tillieux



▶ SOMMAIRE

3

▶ MOT DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

**4**

▶ ACTUALITÉS

Interview de Eliane Tillieux,
Ministre de l'Emploi et de
la Formation

**7**

▶ ACTUALITÉS

Inauguration du Pôle
de la Pierre à Soignies

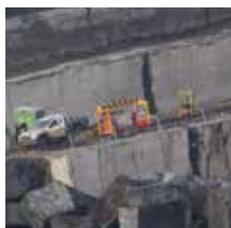


**PÔLE
DE LA
PIERRE**

8

▶ ACTUALITÉS

Le Pôle de la Pierre rassemble
4 PARTENAIRES actifs dans la
formation aux métiers de la pierre

**9**

▶ ACTUALITÉS

Le Pôle de la Pierre organise
un cycle de formations destinées
aux professionnels de la pierre

**10**

▶ NEWS DES ENTREPRISES MEMBRES

CCB CEMENTIR HOLDING

**11**

▶ ENVIRONNEMENT

LIFE in Quarries : des inventaires aux
plans d'actions

**12**

▶ ENVIRONNEMENT

Séminaire CRAEC « Etre riverain de
carrière aujourd'hui »

**13**

▶ ENVIRONNEMENT

Remise des prix du Concours
Développement Durable de l'UEPG

**14**

▶ SÉCURITÉ

Les 10 ans de NEPSI

**16**

▶ SÉCURITÉ

Journée Technique Sécurité du
21/10/2016

17

▶ AGENDA

Quadraria Mag est une publication de la Fédération de l'Industrie Extractive

Editeur responsable : Michel CALOZET, FEDIEX – rue Edouard Belin 7 – B – 1435 Mont-Saint-Guibert

Comité de rédaction : Michel CALOZET, M. DE MARREZ, Michel EVRARD, Régis LORANT, Benoit LUSSIS, Hélène VANDEN HAUTE

Interview de la Ministre Tillieux et de l'article sur CCB Cementir Holding : Bénédicte ROBERT, Pepscommunication

Conception, réalisation et mise en page : Images de marc

Photo page de couverture : Carrières des Limites

► MOT DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Chers amis,

A l'occasion de l'année qui s'achève, il est de tradition de passer en revue les grands évènements qui ont marqué le secteur et de dresser un premier portrait de la situation économique.

Une fois n'est pas coutume, tournons-nous vers l'avenir seulement.

2017 sera une année exceptionnelle pour le secteur car :

La fédération de l'industrie extractive soufflera ses 75 bougies !

Une paille à l'échelle géologique, certes, mais une montagne gigantesque à la mesure de notre activité.

Fediex représente plus de 50 entreprises actives dans l'extraction de produits naturels sur tout le territoire belge, les 65 millions de tonnes extraites en moyenne chaque année contribuent au bien-être quotidien de la population belge et étrangère, les produits extraits ont participé et participent encore à la renommée de la Belgique dans le monde entier, l'activité extractive génère des emplois stables et de toute qualification, l'activité extractive est à la source d'une grande richesse biologique,....

Ces thèmes seront développés tout au long de l'année 2017 au travers de séminaires thématiques qui se tiendront aux 4 coins de la Belgique.

Nous vous tiendrons informés régulièrement de la tenue de ces événements.

Toute l'équipe de Fediex, Hélène, Myriam, Alexandre, Benoit, Michel et Régis, se joignent à moi pour vous souhaiter une merveilleuse année 2017.

Michel Calozet
Administrateur délégué



Photos © Emmanuel Crooy



► ACTUALITÉS

Interview de Eliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation

Ce lundi 14 novembre a été inauguré à Soignies, le Pôle de la Pierre. En présence de Paul MAGNETTE et Maxime PREVOT, Eliane TILLIEUX, Ministre de l'Emploi et de la Formation a souligné l'importance que de tels centres de formation pouvaient avoir dans le redéploiement économique de la Wallonie. Situé dans les bâtiments classés du site de l'ancienne Grande Carrière Wincqz, ce nouveau centre est entièrement dédié à la formation et l'apprentissage des savoir-faire liés aux métiers de la pierre ainsi qu'aux innovations dans ce secteur.

QM : Vous avez inauguré le 14 novembre dernier le Pôle de la Pierre à Soignies. Ce centre de formation est un véritable plus pour les métiers de la pierre. Cette inauguration est plus qu'un aboutissement, c'est plutôt un commencement ...

Oui, ce Pôle de la Pierre est avant tout, et je tiens à le souligner, le fruit d'un partenariat entre les opérateurs de formation que sont l'IFAPME et le FOREM, mais aussi l'Institut du Patrimoine Wallon et le CE-FOMEPI (Centre de formation aux métiers de la pierre).

« Il nous faut ensemble réussir à faire de l'alternance, une méthodologie incontournable et culturellement reconnue comme un système d'apprentissage positif et d'excellence. »

Ce nouveau Pôle de la Pierre est un outil wallon supplémentaire qui contribuera au redéploiement économique et à la promotion de l'emploi et de la formation. Mon objectif est avant tout d'accroître les possibilités d'emploi et de favoriser le redressement de l'économie de la Wallonie. Je suis convaincue que cela ne pourra se faire qu'en développant les compétences des travailleurs actuels et futurs par la formation. L'important étant, bien entendu, que celles-ci répondent aux besoins des entreprises, voire même anticipent leurs besoins futurs.

Aujourd'hui, la formation professionnelle a un rôle primordial à jouer. Grâce à l'approche partenariale qui a été développée dans ce projet, incluant les représentants du secteur et les opérateurs de formation en un même lieu, et la mise à disposition d'un matériel de pointe, je suis certaine que ce nouveau Pôle de référence pour les métiers de la pierre offrira des réponses flexibles et rapides aux entreprises du secteur carrier.

QM : Faire le choix de plébisciter les métiers de la pierre, c'est quelque part considérer que ce secteur a encore un bel avenir devant lui en Wallonie ?

De manière générale, le secteur des carrières et de la pierre, en Belgique, génère une plus-value non-négligeable avec une production globale de plus de 70 millions

de tonnes et un chiffre d'affaires annuel estimé à 750 millions d'euros.

La Wallonie concentre 80% de cette activité. Il s'agit donc d'un secteur phare de notre économie wallonne qu'il convient de développer et dont nous pouvons être fiers.

Les carrières du Hainaut, situées à deux pas du Pôle de la Pierre, en attestent puisqu'en développant l'expertise et le savoir-faire de leurs équipes et en perfectionnant sans cesse leur outillage, l'entreprise est devenue, en 125 ans d'existence, la plus grande carrière de pierre calcaire ornementale en Europe.

Il s'agit d'un savoir-faire wallon qu'il faut capitaliser et développer. Je suis dès lors persuadée que le déploiement d'une telle offre de formation « centralisée » permettra d'assurer un avenir professionnel aux futurs diplômés de cette filière.

Outre les aspects liés au développement de l'offre de formation, avec mes collègues du Gouvernement Wallon, nous travaillons afin de faciliter l'utilisation de la pierre locale.

QM : Ce type de centre a-t-il déjà été mis en œuvre en Wallonie dans d'autres secteurs d'activité ?

Ce projet multipartenarial, englobant les opérateurs publics de la formation et les

fédérations sectorielles, a effectivement déjà porté ses fruits dans d'autres secteurs.

Ainsi, ConstruForm Hainaut et ConstruForm Liège sont 2 Centres de compétence dédiés aux métiers de la construction qui s'appuient sur un réseau de partenaires, de professionnels et d'experts du secteur.

En collaboration directe avec les professionnels du secteur, les opérateurs proposent une offre de formation harmonisée et adaptée à leurs publics-cibles : chefs d'entreprise, employés, ouvriers, indépendants, demandeurs d'emploi, apprentis, futurs chefs d'entreprise, enseignants ou encore étudiants. Cette offre couvre l'ensemble des domaines d'activités du secteur : conception, gestion de chantier, génie civil, gros-œuvre, parachèvement, techniques spéciales, etc.

QM : Considérez-vous que ce genre d'initiative puisse inciter les jeunes à s'intéresser à des métiers traditionnels ?

Oui, je le pense et c'est une très bonne chose. Il s'agit d'une nouvelle vitrine et opportunité pour assurer la promotion efficace de ces formations et du secteur de la pierre en général, pour qu'un maximum de jeunes et de demandeurs d'emploi embrassent une carrière dans ce domaine.

Il faut s'avoir qu'en complément, de nombreuses campagnes d'information et de communication, ainsi que des journées de découverte sont organisées par les centres de formation et de compétence

« La formation en alternance constitue un levier fondamental pour la formation de nos jeunes. Je souhaite à chacun de franchir le pas, de saisir sa chance et de s'orienter vers un métier qui lui plait et porteur d'avenir. »



du FOREM et de l'IFAPME. Cela permet de mettre en avant des métiers qui sont parfois moins connus du grand public.

De plus, il existe les Cités des Métiers qui sont de véritables lieux multi-partenariaux dans lesquels sont développées de nombreuses activités en lien avec l'orientation professionnelle. Elles sont basées à Liège, Charleroi et Namur. Leurs missions s'articulent autour de l'information, la sensibilisation et la découverte des métiers. La finalité étant d'orienter tous les publics en questionnement sur leur orientation scolaire ou professionnelle vers les meilleurs choix.

QM : Considérez-vous que les métiers manuels doivent obligatoirement passer par la formation en alternance ? Votre sentiment est-il conforté par le monde de l'entreprise ?

La formation en alternance constitue un levier fondamental pour la formation de nos jeunes.

86% des jeunes qui terminent une formation en alternance en Wallonie, via l'IFAPME, qui est l'opérateur public wallon de la formation en alternance, décrochent un emploi durable dans les 6 mois ou créent leur propre entreprise.

Par ailleurs, compte tenu des excellents résultats de la formation en alternance, en matière d'adéquation entre les compétences développées et les compétences attendues par les entreprises, le Gouvernement wallon a décidé de faire de l'alternance une filière d'excellence pour conduire à l'emploi et ainsi participer au redéploiement économique de notre Région.

C'est la raison pour laquelle cette thématique est une des mesures phares de la Déclaration politique régionale, mais aussi de l'axe 1 du Plan Marshall 4.0 approuvées par le Gouvernement wallon.

Il nous faut ensemble réussir à faire de l'alternance, comme c'est le cas en Communauté germanophone, en Allemagne et en Suisse, une méthodologie incontournable et culturellement reconnue comme un système d'apprentissage positif et d'excellence. Et faire en sorte que, demain, encore plus d'entreprises et encore plus de jeunes choisissent l'alternance, chaque fois que cette méthodologie, ancrée sur la réalité de l'entreprise, apporte une réelle plus-value pour le développement des compétences.

QM : Les démarches administratives ont été considérées par le passé comme trop fastidieuses pour obtenir des aides à l'emploi et à la formation. Vous avez mis en place des procédures simplifiées. En quoi le sont-elles ?

La réforme des aides à l'emploi que je propose a été longuement concertée avec les partenaires sociaux afin de bien prendre en compte les attentes des travailleurs et des entreprises.

Ainsi, un travail important d'harmonisation des critères a été réalisé. A l'occasion de la réforme, nous avons fait le choix de ne proposer qu'une seule définition pour chaque critère qui se veut désormais plus simple et vérifiable. A titre d'exemple, je citerai le fait qu'un jeune est une personne de moins de 25 ans, que quelqu'un de peu qualifié est une personne sans CESS...

Par rapport aux systèmes d'activation actuels qui reposent sur des périodes d'indemnisation complexes et tributaires de nombreux cas d'assimilation, le nouveau régime s'appuiera sur le critère de durée d'inscription comme demandeur d'emploi au Forem, plus simple à vérifier et qui tient compte des interruptions de parcours et de statut administratif beaucoup plus fréquentes.

Au-delà, je vais profiter de cette réforme pour mettre en œuvre avec le FOREM un projet de modernisation technologique en remplaçant la carte de travail par une interface web personnalisée, sécurisée et mise à jour en temps réel. Il indiquera à tout demandeur d'emploi s'il bénéficie ou non d'une aide à l'emploi et si oui, de sa durée. Cette interface web permettra également qu'en cas de changement d'employeur, le travailleur qui bénéficie d'une aide puisse continuer à bénéficier de l'aide pour la durée restante prévue. Cette possibilité est d'autant plus importante aujourd'hui alors que les parcours individuels des travailleurs mais également la vie des entreprises sont plus morcelés et imprévisibles qu'auparavant.

QM : Différentes mesures de réduction du coût salarial existent aujourd'hui pour certains groupes de travailleurs. Ces dernières sont des incitants très intéressants pour les petites et moyennes entreprises. Quelles sont les mesures qui

favorisent les grandes entreprises dans votre réforme.

Les petites et moyennes entreprises représentent aujourd'hui plus de 95% du tissu économique wallon, c'est pourquoi le dispositif SESAM leur est consacré afin de les soutenir dans leur croissance lorsqu'elle est génératrice d'emplois. Le bénéfice de cette aide va bientôt être renforcé et étendu aux entreprises qui occupent entre 50 et 100 travailleurs.

A côté du dispositif SESAM, les nouvelles aides à destination des groupes-cibles seront accessibles pour toutes les entreprises du secteur privé lorsqu'elles engagent des jeunes peu ou moyennement qualifiés ou des demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an d'inscription comme demandeur d'emploi inoccupé). La réforme prévoit également une réduction de cotisations sociales ciblée pour le maintien à l'emploi des travailleurs de 55 ans et plus.

QM : Si un carrier, à la suite de la lecture de cet article, souhaite prendre contact avec un organisme pour en savoir plus sur la formation en alternance et les avantages qu'elle représente, vers qui doit-il se tourner ?

L'opérateur public en charge de la formation en alternance en Wallonie est l'Institut de Formation en Alternance pour les indépendants et les Petites et Moyennes Entreprises, en abrégé l'IFAPME (www.ifapme.be ou 0800/90.133).

A ce titre, chaque centre faisant partie du réseau IFAPME, dispose d'une équipe de collaborateurs qui peuvent répondre à une demande d'une entreprise qui souhaiterait offrir un stage à un apprenant ou un questionnaire d'un apprenant sur le lieu de la formation en alternance pour le métier qu'il souhaite exercer.

▶ ACTUALITÉS

Inauguration du Pôle de la Pierre à Soignies : un centre wallon dédié aux métiers de la pierre alliant formation, innovation et patrimoine

Le Pôle de la pierre a été inauguré à Soignies le 14 novembre 2016 par les Ministres Eliane TILLIEUX, Paul MAGNETTE et Maxime PREVOT. Situé dans les bâtiments classés du site de l'ancienne Grande Carrière Wincqz, ce nouveau centre est entièrement dédié à la formation et à la perpétuation des savoir-faire liés aux métiers de la pierre ainsi qu'aux innovations dans ce secteur.



gnies qui a fortement contribué à la mise en place de ce projet et n'a pas ménagé ses efforts pour concrétiser cette belle ambition, laquelle s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'action globale du Gouvernement wallon.



parfois constater un déficit d'image tant de certains métiers que des filières d'apprentissage qui permettent d'acquérir les compétences pour les exercer.

Ainsi, ce nouveau lieu de référence rassemblera les principaux acteurs du secteur de la pierre et permettra l'harmonisation et l'amplification de l'offre de formation actuellement proposée par les différents opérateurs publics de formation. Les moyens affectés permettront la rénovation de certains bâtiments et la création d'extension pour deux ateliers. Ce nouvel outil assurera une promotion efficace des formations et du secteur de la pierre en général, afin qu'un maximum de jeunes et de demandeurs d'emploi embrassent une carrière dans ce domaine.

Face aux enjeux de pénurie de vocations dans le secteur, d'évolution technologique et de valorisation des métiers de la pierre, l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) a été mandaté pour le montage d'un projet de revalorisation du site de la Grande Carrière Wincqz à Soignies avec la volonté d'y voir naître un centre dédié à la pierre. Un projet en deux phases a ainsi vu le jour pour transformer les bâtiments classés de cet ancien site d'extraction de pierre bleue en un centre de formation utilisé en partenariat avec le FOREM, l'IFAPME et le Centre de formation aux métiers de la pierre (CEFOMEPI).

C'est la première phase du projet qui a été inaugurée par les Ministres, en présence de Patrick Prévot, Député régional et conseiller communal à Soignies, et Fabienne Winckel, Députée fédérale et Echevine des Affaires économiques à Soi-

Dès à présent opérationnel, le Pôle de la pierre propose un ensemble de formations et d'activités liées aux métiers de la pierre, de l'extraction à la commercialisation, en passant par la taille, la sculpture ou encore la gravure. Bien qu'installé sur un site historiquement dévolu à la pierre bleue, le Pôle de la pierre ne s'y limite pas et prend en considération l'ensemble des pierres wallonnes. Il vise à rassembler, en un centre de référence unique, les acteurs de la pierre en Wallonie, tout en développant le champ de la formation dans la filière.

On observe dans le secteur un manque de main-d'œuvre qualifiée, comme le montre le Forem dans son rapport sur les 7 métiers identifiés comme étant en pénurie. Si les causes du manque de cette main-d'œuvre qualifiée sont multiples, il faut constater, en amont de la formation, un déficit d'information de qualité sur les métiers dont question et sur les filières de formation qui y conduisent. Il faut aussi



► ACTUALITÉS



**PÔLE
DE LA
PIERRE**

Le Pôle de la Pierre rassemble 4 PARTENAIRES actifs dans la formation aux métiers de la pierre

CEFOMEPI



CEFOMEPI (Centre de Formation aux Métiers de la Pierre)

Le CEFOMEPI est le Fonds de Formation du Secteur du Petit Granit (pierre bleue de Belgique). Il s'agit d'une asbl gérée de façon paritaire par les syndicats et le patronat, dont la mission première est de proposer une formation préparatoire aux métiers d'ouvrier carrier, s'adressant à de jeunes demandeurs d'emploi âgés de 18 à 25 ans. Depuis sa création en 1991, les formations du CEFOMEPI ont permis de donner un travail durable à plus d'une centaine de jeunes dans le domaine de la pierre naturelle. Le CEFOMEPI a pour autre mission d'assurer également des formations continues pour le personnel des carrières. Une trentaine de formations continues sont réalisées chaque année.



FOREM (Service public wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle)

Le FOREM propose aux demandeurs d'emploi des services de conseil, d'orientation et d'information personnalisés, destinés à les accompagner dans leur recherche d'emploi ou dans leur parcours professionnel. Validation des compétences, soutien à la mobilité géographique, actions spécifiques pour les jeunes... font également partie des services proposés par le FOREM, avec pour finalité leur insertion sur le marché de l'emploi.

Le FOREM propose aux entreprises des services de conseil, d'assistance et d'information sur l'emploi et la formation. Il garantit l'accès des entreprises aux aides et dispositifs publics, aux conseils en matière de gestion des ressources humaines et de diffusion de leurs offres d'emploi.

Les formations de tailleur de pierre organisées par le FOREM s'étalent sur 6 mois, à raison de plus ou moins 37 heures par semaine, essentiellement à destination des demandeurs d'emploi. Ce cycle de formation est entrecoupé de 3 périodes de stages en entreprises d'une durée de 4 semaines chacune. L'objectif principal de la formation est d'amener les stagiaires vers une maîtrise de la taille de pierre avec une certaine autonomie.



IFAPME (Institut de Formation en Alternance et des Indépendants et petites et moyennes Entreprises)

L'IFAPME est un organisme d'intérêt public subventionné par la Wallonie dont l'objectif principal est de proposer des formations à des métiers dans une multitude de secteurs professionnels. Ces formations sont organisées sur base du principe de l'alternance et sont divisées en quatre grandes catégories : la formation en apprentissage (+ 15 ans), la formation en coordination et encadrement (+ 18 ans), la formation chef d'entreprise et la formation alternée des demandeurs d'emploi avec le FOREM.

Les formations de tailleur de pierre organisées par l'IFAPME se déclinent en périodes de 3 ans (en apprentissage, formation en alternance) puis de 2 ans (en chef d'entreprise). Il s'agit uniquement de formations de base, essentiellement destinées à des jeunes (formation en alternance).



IPW (Institut du Patrimoine wallon)

L'Institut du Patrimoine wallon (IPW), dont l'une des missions est la préservation et la transmission des savoirs et des savoir-faire dans le domaine du patrimoine architectural, organise notamment des formations liées à la thématique patrimoniale (stages thématiques pour les professionnels issus des secteurs publics et privés : les entreprises, les architectes, les gestionnaires du patrimoine ; stages à la demande des communes, des entreprises de construction, des associations du patrimoine, du monde de l'éducation et de la formation ; stages d'opportunité basés sur des chantiers en cours sous forme de « chantier-école ») ainsi que des activités de sensibilisation au patrimoine (classes d'éveil) à destination des plus jeunes (enseignement primaire et secondaire).

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues par téléphone au 067.41.12.60 ou par mail : infooledelapierre@idpw.be.

▶ ACTUALITÉS

Le Pôle de la Pierre organise un **cycle de formations** destinées aux professionnels de la pierre

L'Institut du Patrimoine wallon, le CE-FOMEPI et Pierres & Marbres de Wallonie organisent conjointement une session d'ateliers à destination des professionnels de la filière pierre, de l'extraction à la mise en œuvre, en passant par le débitage et le façonnage.

Les « **ateliers de la pierre** » abordent de manière approfondie différentes thématiques importantes en lien avec le matériau pierre. Selon le thème développé, ils comporteront une partie théorique mais aussi des applications pratiques sur site ou des visites.

Les **3 prochains ateliers** se dérouleront au Pôle de la Pierre à Soignies, Rue Mademoiselle Hanicq 30 de 9h30 à 12h20 et de 14h00 à 17h00.

VENDREDI 27 JANVIER 2017 :

« **Du gisement à la façade et à toute autre application** »

VENDREDI 31 MARS 2017 :

« **Approche du gisement et extraction** »

VENDREDI 28 AVRIL 2017 :

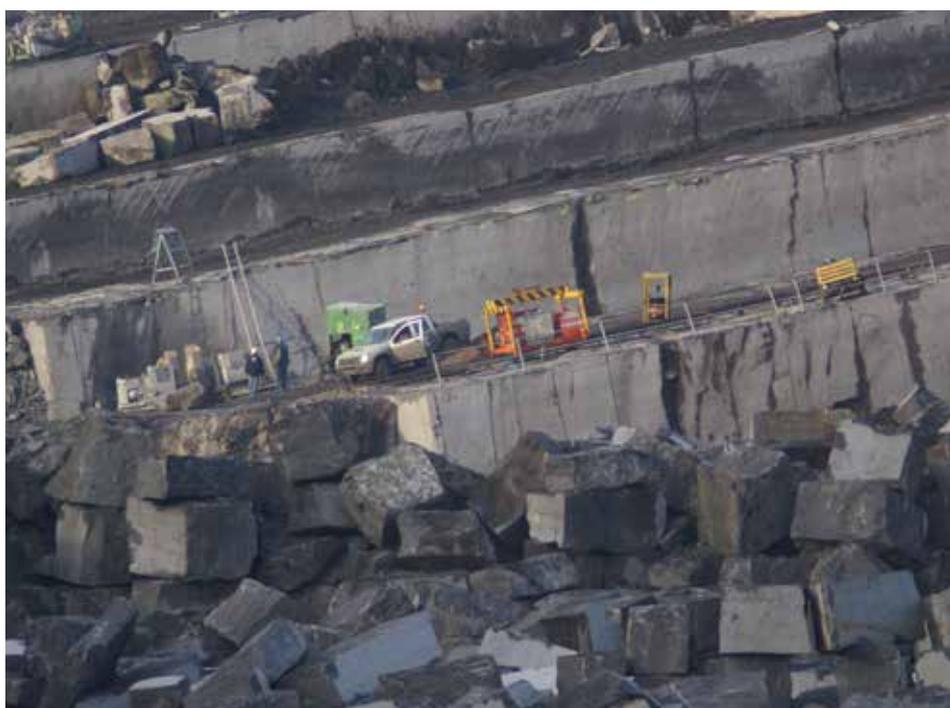
« **Débitage, sciage et façonnage, outils et savoir-faire** »

Coût : 50 euros /atelier

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Par téléphone au 067/41.12.60

Par mail : i.halleux@idpw.be



► NEWS DES ENTREPRISES MEMBRES/MÉTIER

CCB CEMENTIR HOLDING

CCB fait désormais partie de la multinationale italienne Cementir Holding, premier producteur de ciment blanc au monde. Cette acquisition permet au Groupe de compléter la liste des 16 pays dans lesquels il est déjà présent et s'inscrit dans une stratégie de développement industriel à travers le monde.

Le 25 octobre dernier, la Compagnie des Ciments Belges S.A., composée de ses divisions ciments, granulats et bétons prêts à l'emploi a officiellement rejoint le Groupe Cementir. Par cette acquisition le Groupe italien souhaite renforcer ses positions sur le marché belge et français et devenir ainsi un acteur de poids et de renom.

Francesco Caltagirone Jr., Président du Groupe et PDG de Cementir Holding, a déclaré : « Cette opération nous permet d'élargir notre présence géographique et notre gamme de produits. Elle renforce notre production, nos activités commerciales et notre distribution au cœur de l'Europe, formant une ligne qui s'étend de la Méditerranée à la côte nord de l'Europe. »

Un des premiers objectifs est de garantir la bonne intégration de CCB dans le Groupe et de faire bénéficier Cementir du savoir-faire et l'expérience des travailleurs belges. L'objectif est que très rapidement le partage d'expérience entre les 2 sociétés soit bénéfique pour les clients.

Afin de mener à bien ce projet, le Conseil d'Administration de CCB a nommé Taner Aykak comme PDG. Après avoir occupé de 2000 à 2011 des postes à responsabilité au sein de Syngenta Group, dirigeant la zone EMEA de cette multinationale de l'agro-alimentaire, il rejoint le Groupe Cementir en tant que PDG de Cimentas la filiale turque. Son expérience sera profitable à une intégration rapide et efficace de CCB dans le Groupe.

Eddy Fostier, Directeur général de CCB, considère ce rachat comme une véritable opportunité pour CCB puisqu'il ouvre de nouvelles perspectives d'avenir à l'entreprise et au personnel. Sa volonté est de renforcer l'ancrage local et transfrontalier et de prouver aux clients combien les produits et services de CCB répondent plus que jamais à leurs attentes.

CCB EN BELGIQUE C'EST ...

- 1 cimenterie
- 2 gisements
- 10 centrales à béton
- 385 collaborateurs
- 1,8 million de tonnes de ciments
- 4,7 Mt de granulats
- 600 Km³ de BPE



A gauche : Eddy Fostier, Directeur général CCB.
A droite : Taner Aykak, PDG

CEMENTIR HOLDING

- Société créée en 1947
- Troisième producteur de **ciment italien**
- Premier producteur de ciment blanc et de béton en Scandinavie
- Présente dans 16 pays à travers le monde
- Dispose de 14 cimenteries dans le monde : Italie, Turquie, Danemark, Égypte, États-Unis, Chine, Malaisie et Belgique
- 113 sites de fabrication de béton en Italie, en Turquie, au Danemark, en Norvège, en Suède et en Belgique
- Exploitation de 10 carrières en Scandinavie



Vous souhaitez avoir de plus amples informations sur CCB Cementir, n'hésitez pas à consulter le site : www.ccb-cementir.be

▶ ENVIRONNEMENT

LIFE in Quarries : des inventaires aux plans d'actions

Après de nombreuses visites sur des sites carrières, l'équipe LIFE travaille maintenant à l'élaboration de plans d'actions spécifiques sur base des inventaires naturalistes.

La première étape consiste à proposer aux carrières des actions concrètes de conservation sur base des données inventoriées sur site. Ces actions comprennent des aménagements favorables tels que le creusement de mares temporaires pour le Crapaud calamite, la gestion de pelouses pionnières, l'installation d'abris favorables aux reptiles, la restauration de berges végétalisées en bord de plans d'eau, la sécurisation de gîtes d'hibernation pour les chauves-souris, la mise en place de plateformes flottantes sur les grands plans d'eau, la création ou le rafraîchissement de falaises pour l'Hirondelle de rivage, la création ou la restauration de pelouses calcaires gérées par pâturage, etc.

Une deuxième étape consiste à analyser les permis d'exploitation des carrières afin d'évaluer les contraintes légales en termes d'aménagement compensatoire ou de réhabilitation. En effet, les actions du projet LIFE représentent un plus pour la biodiversité. Il est donc nécessaire d'éviter tout chevauchement entre les contraintes légales et les actions prévues du projet.

Ces démarches permettront de finaliser, en étroite collaboration avec les carrières, des plans d'actions qui seront implémentés avec l'équipe LIFE en 2017 - 2018. L'objectif étant que ces bonnes pratiques perdurent après le programme LIFE afin de rendre les sites carrières accueillants pour la biodiversité.

En parallèle, l'évaluation initiale des services écosystémiques rendus par les carrières et plus particulièrement par leurs infrastructures vertes est en cours de finalisation. Cette évaluation dresse un inventaire des services existants, tels que :

Services de production de denrées alimentaires (agriculture sur les zones réhabilitées), d'énergie (bois de chauffage,...) ;

Services de régulation tels que la pollinisation ou valorisation des eaux d'exhaure,... ;



Services culturels en carrière, tels que les sports (VTT, marches ADEPS, chasse,...), mais aussi les activités nature de recherches scientifiques ou éducatives, photographie nature, etc.

Cette évaluation de départ permet d'orienter les plans d'actions, afin de maximiser les services rendus par les aménagements biodiversité. Une évaluation en fin de projet permettra d'évaluer l'impact réel qu'auront eu les aménagements sur la fourniture des services.

Pour en savoir plus et suivre l'actualité du projet :

www.lifeinquarries.eu

www.facebook.com/lifeinquarries

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Les services écosystémiques sont définis comme les biens et les services réalisés par la biodiversité et les écosystèmes, avec ou non le support de l'activité humaine, destinés à améliorer le bien-être de l'humanité.

L'objectif des services écosystémiques est de trouver un équilibre entre les intérêts humains et naturels. Ce concept propose un potentiel énorme pour parvenir à une gestion réfléchie et durable de notre espace et des paysages naturels.

► ENVIRONNEMENT

Séminaire CRAEC « Etre riverain de carrière aujourd'hui »

Le vendredi 21 octobre 2016 a eu lieu le séminaire «Etre riverain de carrière aujourd'hui» aux Moulins de Beez à Namur. Environ 90 personnes y ont participé.

Ce séminaire était organisé par la Commission Régionale d'Avis pour l'Exploitation des Carrières (CRAEC) dont le Secrétariat est assuré par le Conseil économique et social de Wallonie.

La matinée s'est articulée autour des spécificités de l'industrie extractive et du cadre légal dans lequel elle évolue. Elle a ainsi été l'occasion de rappeler les engagements du secteur en matière de valorisation des eaux d'exhaure, de biodiversité, de cohabitation avec les agriculteurs et les riverains, de poussières, de transport et de réduction de la consommation énergétique et des émissions de CO₂. Les interventions successives de Francis Haumont et des représentants de la DGO3 ont permis de préciser le cadre de la concertation et des possibilités d'action des riverains telles qu'elles sont organisées par la législation wallonne.

L'après-midi a eu pour ambition de mettre en relation toute une série d'acteurs intervenant dans les interactions entre les riverains d'une carrière et les exploitants de celle-ci. A travers la présentation de cas concrets, chacun des intervenants a pu exposer ses objectifs et contraintes. On notera par exemple les témoignages d'exploitants agricoles, la présentation conjointe de riverains et de l'exploitant de la carrière de Leffe, ainsi que les leçons tirées de l'expérience du comité d'accompagnement mis en place dans la commune de Marchin.

Le séminaire a permis de conclure que, même si toutes les sources de conflits ne sont évidemment pas totalement aplanies, elles sont maintenant beaucoup moins nombreuses qu'auparavant et qu'un chemin important a été parcouru lors de la dernière décennie et ce grâce notamment à la mise en place plus systématique de lieux d'échanges et de concertation entre les carriers et leurs interlocuteurs.



▶ ENVIRONNEMENT

Remise des prix du **Concours Développement Durable** de l'UEPG

Le 16 novembre dernier, l'Union Européenne des Producteurs de Granulats (UEPG) a présenté, lors d'une cérémonie de haut niveau, les 41 participants à son concours Développement Durable au centre des beaux-arts à Bruxelles. Cette large participation démontre encore une fois que les producteurs de granulats ont la volonté de dépasser le cadre des exigences légales pour améliorer le bien-être et l'implication sociétales de leurs activités.

Ouverte par le Président de l'UEPG, M. Jesus Ortiz, et suivie par l'intervention de M. Rastislav Rybani, Directeur général du Ministère de l'Environnement de la République Slovaque – occupant actuellement la présidence du Conseil Européen – les 41 entreprises participantes ont chacune reçu un certificat reconnaissant leur contribution positive au développement durable.

Le jury indépendant qui a eu la lourde tâche de départager les candidats, était constitué de :

- Angelo Caserta, Directeur régional de Birdlife Europe ;
- Jean-Pierre Damm, Vice-Président du Comité du dialogue social sectoriel pour l'industrie extractive (SSDCEI, industriAll - European Trade Union) ;
- Sirpa Hertell, Membre du Comité des Régions et du Conseil Espoo en Finlande ;
- Dr Robert Galler, Directeur de l'institut de l'Engineering du sous-sol, Université de Leoben et Président du Comité de suivi de l'International Tunnelling Association ;
- Dr Jonas Satk nas, Directeur de Geological Survey Lituanie (EuroGeoSurvey).

Les 8 lauréats sont :

Catégorie « Meilleure pratique environnementale » : Wopfinger Transportbeton, Austria; Nature Transformation Master Plan for Untersiebenbrunn Quarry

Catégorie “Réaménagement” : Hanson Quarry Products Europe, UK; Middleton Quarry, Restoration to multiple uses

Participation de Sagrex – Sentier Nature – Carrière de Quenast. De gauche à droite: Jesus Ortiz (Président UEPG), Virginie Maeck (Sagrex), Dirk Fincke (Secrétaire Général UEPG)



Catégorie “Partenariat avec les communautés locales” : Lafarge Granulats France; Consultation and convergence of local actions

Catégorie “Meilleure pratique santé et sécurité”: FYM-HeidelbergCement, Spain; Quarry fall protection system

Catégorie “Contribution économique et valeur ajoutée pour la Société” : Kieswerk Maas Roeloff, Germany; Aqua Solar Village

Catégorie “ Meilleure pratique opérationnelle, processus ou innovation ” : FAMSA, Switzerland; Gravel that generates energy for 100 households

Catégorie “Meilleure pratique en innovation, recyclage and granulats secondaires » : Promotora Mediterránea – PROMSA, Spain; ARIBLACK project on slag aggregates

Prix special “Biodiversité” : Rudus part of

CRH, Finland; Rudus Lumo Programme

A noter la participation de Sagrex à ce concours, qui a permis de présenter le Sentier Nature développé dans la carrière de Quenast.

M. Nigel Jackson, Vice-Président de l'UEPG et CEO de Mineral Product Association (MPA – Royaume-Uni) a conclu la cérémonie en présentant l'industrie des granulats comme une dynamo pour l'économie européenne. Les chiffres sont en effet impressionnants : environ 15 000 entreprises sont actives sur 25 000 sites. Elles produisent près de 2,7 milliards de tonnes par an et emploient environ 20 000 personnes.

Une brochure présentant l'ensemble des participants est disponible via ce lien :

www.uepg.eu/uploads/Modules/Publications/uepg-awards-brochure-a5-v06-chgtcarte+p4-corr-small.pdf

► SÉCURITÉ

Les 10 ans de NEPSI



Industrial Minerals Association – Europe A.I.S.B.L.

NEPSI a fêté cette année ses dix ans d'existence ; une bonne opportunité pour faire le point sur les réalisations de l'« Accord de dialogue social sur la protection de la santé des travailleurs grâce aux bonnes manipulations et utilisations de la silice cristalline et des produits qui la contiennent » et son évolution.

Qu'est-ce que NEPSI?

NEPSI est le premier accord social multisectoriel focalisé sur un objectif de protection des travailleurs. Cet accord était et reste très innovant dans son approche qui engage 15 associations sectorielles européennes d'employés et d'employeurs ayant signé l'accord de dialogue social le 25 avril 2006. Les éléments phares du système sont la mise à disposition d'un guide de bonnes pratiques qui rassemble une impressionnante masse d'expertises spécifiques acquise par les secteurs participants et un engagement à un rapport tous les deux ans par tous les acteurs impliqués.

Histoire de la réussite de NEPSI

L'idée de NEPSI est née de la consultation des partenaires sociaux que la Commission Européenne doit mener en préalable à toute initiative réglementaire en matière de droit social et de protection des travailleurs. Cette initiative a bénéficié du support logistique et politique de la Commission.

L'histoire de NEPSI est fondée en réalité sur l'engagement et une confiance progressivement établie et renforcée entre les partenaires. Le rapport régulier est une part importante de cette évolution, permettant à chacun d'apprécier les progrès au fil de l'évolution du concept. Le système bénéficie d'un fort engagement de notre industrie, IMA-Europe assurant le Secrétariat de l'organisation (voir encart).

Parmi les réalisations de NEPSI, il a été démontré au cours des dix dernières années que l'accord NEPSI est un outil unique pour améliorer la protection des travailleurs sur le lieu de travail grâce aux mesures de réduction de la poussière de silice cristalline alvéolaire décrites dans le **Guide de Bonnes Pratiques**, traduit en 24 langues.

Ensemble, les 15 secteurs industriels signataires de NEPSI et IndustriAll - les Fédérations syndicales européennes, ont facilité la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de réduction des poussières et ont

également suivi l'application de l'Accord par cinq rapports bisannuels d'indicateurs de performance clés.

En 2015-2016, l'UE a cofinancé une campagne de communication de NEPSI qui comprend la mise en place de vidéos explicatives sur la valeur ajoutée et les activités de NEPSI, ainsi qu'une série de webinaires en 8 langues s'adressant à de nouveaux secteurs et aux gestionnaires de SST de NEPSI. En outre, le site Web de NEPSI a été rénové.

La prévention est au centre de l'accord de dialogue social de l'UE NEPSI sur les bonnes manipulations et utilisations de la silice cristalline qui, cela est largement reconnu, prévoit des mesures de contrôle adéquates et la protection des travailleurs. En réalité, le rapport bisannuel NEPSI fournit des incitatifs uniques aux entreprises pour améliorer continuellement la protection des travailleurs, comme le montre le rapport NEPSI de 2016.

Un des succès de NEPSI réside dans la dynamique qui a été créée. Dix ans après son instauration, les signataires de NEPSI ont adopté à la fin de la Conférence anniversaire du 16 juin 2016 une **Déclaration Commune** confirmant leur volonté de continuer à travailler ensemble pour une meilleure protection de la santé des travailleurs et de s'assurer que l'Accord NEPSI joue un rôle central pour faciliter la conformité avec les mesures réglementaires européennes récemment proposées (c'est-à-dire l'inclusion des processus libérant de la silice cristalline alvéolaire dans le cadre de la directive sur la protection des travailleurs contre les agents cancérigènes).

Opinion de la Commission européenne

La Commission Européenne a d'emblée adopté une attitude positive mais sans concession à l'égard de NEPSI. Elle a suivi de très près les rapports bisannuels et, à l'occasion des dix ans du système, a financé une étude indépendante sur les réalisations et performances du système. Cette



étude, dont les conclusions devraient être publiées sous peu par la Commission, conclut que NEPSI a en effet atteint ses ambitieux objectifs. Elle suggère aussi des voies possibles d'amélioration qui sont maintenant discutées au sein des instances de NEPSI. Dans le cadre de sa proposition d'amendement de la directive pour la protection de travailleurs contre les agents cancérigènes, la Commission Européenne a donné plusieurs signaux importants à l'égard de NEPSI. D'une part, le système est explicitement mentionné dans le texte de cette proposition comme un accompagnement primordial des mesures réglementaires. D'autre part, dans les communications publiques qui ont accompagné cette proposition, la Commissaire Marianne Thyssen a réaffirmé le soutien de la Commission Européenne à l'accord NEPSI, en le louant comme « ...un véritable témoignage du 'dialogue social au niveau de l'UE en action' ».

Elle a également souligné que « la fixation des valeurs limites par la législation de l'UE est essentielle à la protection de la santé des travailleurs. Mais c'est la qualité de la mise en œuvre et de l'application sur le terrain – dans chaque usine, dans chaque mine, sur chaque chantier – qui déterminera si des vies sont sauvées. C'est là que nous voyons la véritable valeur de l'approche ascendante, qui a orienté le succès de NEPSI. » Elle a également appelé d'autres secteurs à s'inspirer de cette success-story.

Le système bénéficie en outre d'une reconnaissance croissante au niveau des au-

torités nationales de contrôle. Le code de bonnes pratiques est apprécié par le SLIC (Senior Labour Inspector Committee), l'organe de coordination supranational des organismes de contrôle nationaux.

Le statut de la silice cristalline alvéolaire en ce qui concerne la législation européenne en matière de sécurité et de santé au travail

Actuellement, il n'existe pas de valeur limite paneuropéenne traitant de l'exposition à la silice cristalline alvéolaire. Le 13 mai 2016, la Commissaire européenne Thyssen a présenté une proposition de révision de la directive sur les substances cancérigènes et mutagènes au travail (CMD). À cette occasion, la Commission a proposé d'inclure dans l'annexe I « Travaux impliquant une exposition à la poussière de silice cristalline alvéolaire générée par un procédé de travail » et d'établir à l'annexe III une valeur limite obligatoire pour la poussière de silice cristalline alvéolaire (fraction respirable) à 0,1 mg / m³.

Les signataires de NEPSI prennent acte de la proposition de la Commission concernant cette valeur limite obligatoire qui vise à protéger les travailleurs tout en définissant une « égalité des conditions de concurrence » claire dans l'ensemble de l'UE. Le compte-rendu 6 de la proposition de modification de la directive sur les substances cancérigènes et mutagènes reconnaît le rôle des bonnes pratiques de NEPSI en tant qu'instrument utile pour compléter les exigences réglementaires et pour soutenir leur mise en œuvre effective.

La proposition de directive européenne est actuellement en cours d'adoption au Conseil de l'UE et au Parlement Européen selon la procédure législative ordinaire (COD). Ensuite, elle doit être transposée dans la législation nationale par chacun des États membres, et ce n'est qu'après que les autorités locales compétentes et les inspecteurs commenceront à utiliser la nouvelle législation. Cette proposition concerne bien évidemment l'ensemble des industries extractives, mais aussi nombre d'industries utilisatrices de nos minéraux.

- NEPSI: www.nepsi.eu
- Conférence du 10^{ème} anniversaire de NEPSI : <http://www.nepsi.eu/news/nepsi-10th-anniversary-conference>

Toutes les informations (des signataires aux documents de conseils) sont disponibles sur le nouveau site web de NEPSI, www.nepsi.eu.

À PROPOS D'IMA EUROPE

www.ima-europe.eu



L'Association européenne des minéraux industriels a été fondée en 1993 pour assurer une représentation sectorielle des minéraux industriels et promouvoir les intérêts de ses membres : CCA-Europe (carbonates de calcium), EBA (borates), EuLA (chaux), ESMA (andalousite, mica, sépiolite et vermiculite), EUBA (bentonite), EUROFEL (feldspath), EUROSIL (sable de silice), EUROTALC (talc), IDPA (diatomée), KPC-Europe (kaolin et argiles plastiques).

Sous son égide, IMA-Europe représente environ 500 entreprises qui exploitent près de 700 carrières et 750 usines dans toute l'Europe, offrant un emploi direct à environ 42.500 personnes et produisant un volume annuel de quelque 180 millions de tonnes de minéraux, contribuant à hauteur de 10 milliards d'euros au PIB européen.

Les principaux producteurs belges de minéraux industriels et les membres de FEDIEX, tels que Lhoist, Carmeuse et Sibelco - et FEDIEX elle-même - sont affiliés à IMA-Europe via CCA-Europe (carbonates de calcium), EuLA (chaux) et EUROSIL (silice), et contribuent activement au travail des associations, par le biais duquel IMA-Europe aide à tirer parti des initiatives nationales au niveau de l'UE. IMA-Europe collabore également étroitement avec les agrégats, le ciment et les secteurs du gypse entre autres, dans le groupe des industries extractives non énergétiques (NEEIP).

IMA-Europe couvre toutes les questions non commerciales : la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la protection de l'environnement et la sécurité des produits sont quelques-unes des priorités d'IMA. IMA-Europe garantit que l'industrie des minéraux industriels bénéficie du partage d'informations non sensibles et joue un rôle de soutien dans la promotion des meilleures pratiques.

La santé et la sécurité sont parmi les priorités de l'industrie, ce qui conduit à une approche proactive. En 2006, IMA-Europe a lancé le premier dialogue social multisectoriel européen « Accord sur la protection de la santé des travailleurs grâce aux bonnes manipulations et utilisation de la silice cristalline et des produits qui la contiennent » signé en 2006 par 17 secteurs représentant 2 millions d'employés en Europe (voir l'article sur NEPSI). IMA-Europe est à la tête de ce réseau européen sur la silice (NEPSI), qui supervise la mise en œuvre et les rapports bisannuels, tout en continuant à augmenter les ressources. Une autre initiative à ne pas manquer est le projet de surveillance de la poussière IMA qui a permis d'obtenir une base de données de plus de 20.000 mesures de poussières alvéolaires au cours de ses 12 années d'existence, et est unique en Europe. Il soutient l'échange et la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité. En outre, IMA-Europe a développé une solide expertise sur la législation sur les produits chimiques (REACH) et a dirigé plusieurs consortiums REACH avec des industries en aval. Dans le domaine de l'environnement, IMA-Europe a réalisé plusieurs inventaires de cycle de vie (LCI) et des évaluations du cycle de vie (LCA). Les LCI ont été inclus dans la base de données européenne du cycle de vie du Centre Commun de Recherche. IMA-Europe communique activement avec la chaîne de valeur sur les impacts environnementaux des minéraux industriels.

Comme la sensibilisation du public, l'acceptation et la confiance restent essentielles pour les activités extractives, IMA-Europe a lancé et continue de coordonner la Journée bisannuelle des Minéraux Européens avec ses partenaires d'autres secteurs de matières premières minérales et organisations connexes, et avec le soutien des fédérations nationales et des institutions européennes.

La prochaine Journée Européenne des Minéraux aura lieu du 22 au 24 septembre 2017 dans des carrières, des mines et des sites d'exploitation dans toute l'Europe. Voir www.mineralsday.eu. Le Programme des Récompenses IMA donne davantage de visibilité aux excellentes initiatives et pratiques dans le secteur. www.ima-europe.eu/award.

► SÉCURITÉ

Journée Technique Sécurité du 21/10/2016

La sécurité et la santé des travailleurs sont une priorité fondamentale dans les entreprises. Suite à une recrudescence d'accidents et incidents liés à la circulation à pieds, ce thème a été choisi pour la journée technique du 21 octobre dernier.

Cette journée a rassemblé non seulement les conseillers en prévention de la profession, mais aussi des représentants de toute la ligne hiérarchique, pour un nombre total de 85 participants réunis dans le magnifique cadre de l'Abbaye de Brogne à Saint-Gérard.

Le programme proposé a permis de balayer tous les aspects de la thématique abordée, en faisant intervenir toutes les parties prenantes.

Patrick Fleurquin du Service Public Fédéral Emploi Travail & Concertation Sociale a tout d'abord présenté les aspects législatifs et réglementaires. Ensuite, Guido Thorisaen de Sagrex a exposé des cas concrets de glissades, faux-pas et chutes, leurs causes, et les mesures prises afin de réduire ce risque. Gene Hoornweg d'Emma Safety Footwear a pu développer les évolutions en matière de chaussures de sécurité. Puis, Miette Dechelle de l'Union Européenne des Producteurs de Granulats a présenté l'initiative *Safer by Design*, un exemple de bonnes pratiques pour l'accès aux engins. Donald de Smet et Michel Boeckstyns de BIA ont quant à eux abordé la sécurité liée à l'accès aux engins



mobiles. Enfin, Pascal Pochet de Bergerat Monnoyeur a présenté les *initiatives de son entreprise en matière de maîtrise de la contamination*.

L'après-midi a été consacrée à la visite du site de Carmeuse à Aisemont, où la mé-

téo était de la partie, au grand plaisir des participants. Ceux-ci ont ensuite été invités par le site hôte à rejoindre l'Abbaye de Brogne afin de clôturer la journée par un convivial verre de l'amitié.



Carmeuse – Site d'Aisemont



Agenda

03/02/2017 – DE 9H À 17H

Journée Technique du GBEE

RENSEIGNEMENTS
contact@gbee.be

LIEU
Faculté Polytechnique de Mons

10/02/2017 – DE 9H À 17H

Journée Ressources Humaines

(Réservée aux membres de Fediex)

THÈME
La réintégration des malades de longue durée

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION
auprès de m.demarrez@fediex.be – 02/511.61.73

LIEU
Louvain-la-Neuve

17-18/02/2017 – DE 9H À 18H

Salon des Mandataires locaux 2017

Fediex sera présente à l'occasion du Salon des Mandataires locaux 2017. Rendez-lui visite sur son stand ! (n°5D13)

LIEU
Parc d'Activités du WEX
Wallonie Expo s.a. – rue des Deux Provinces 1
6900 Marche-en-Famenne
www.wex.be